

développement
territorial



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Colloque CWaPE
Le futur du gaz naturel et les nouveaux gaz en Wallonie

Le point de vue des communes et des citoyens

Beez, 20 décembre 2023

Marianne Duquesne,
Conseillère experte

Plan

1. La part du gaz
2. Les communes
3. Les citoyens
4. Points d'attention communs
5. Conclusion

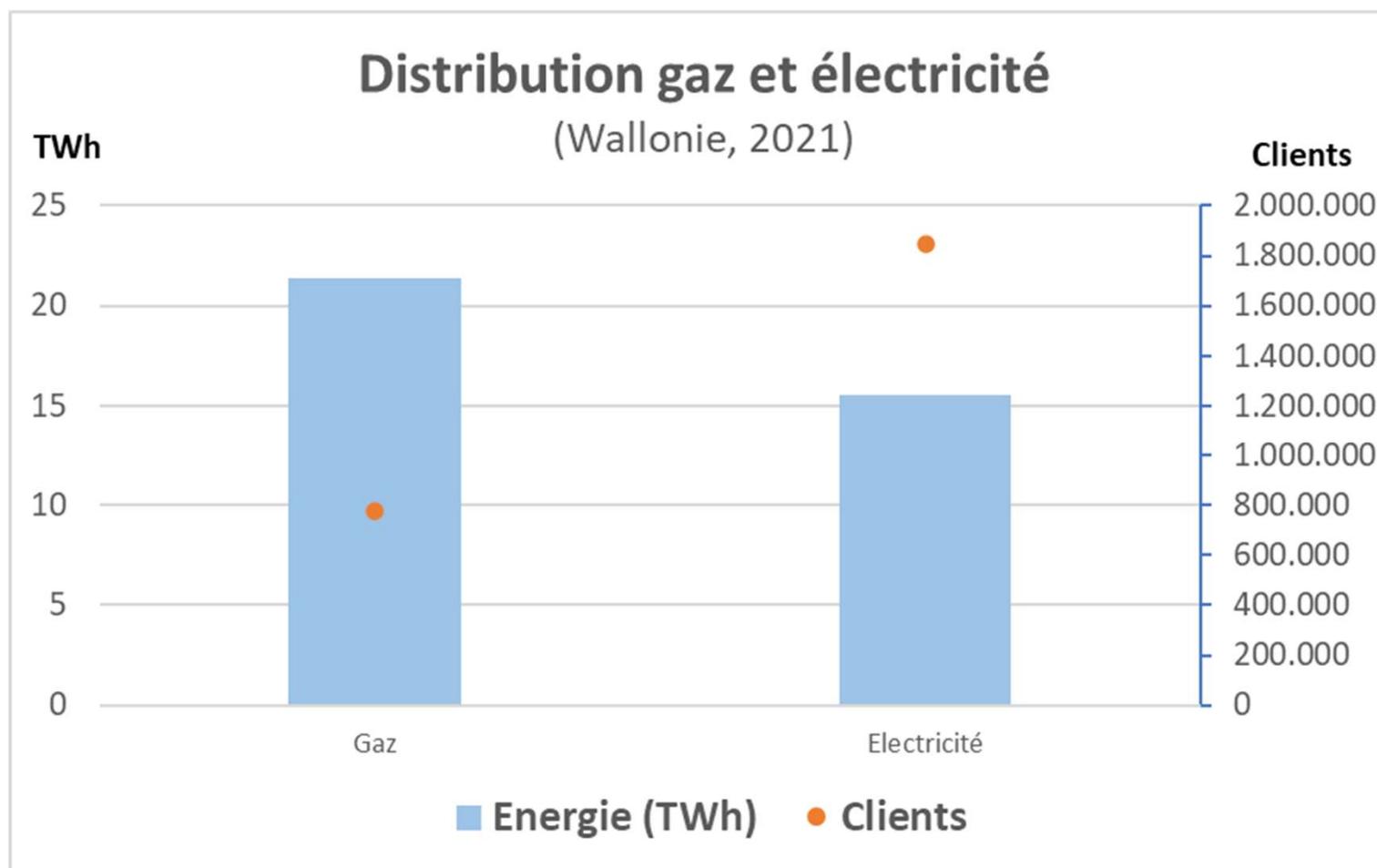
1. La part du gaz



La part du gaz

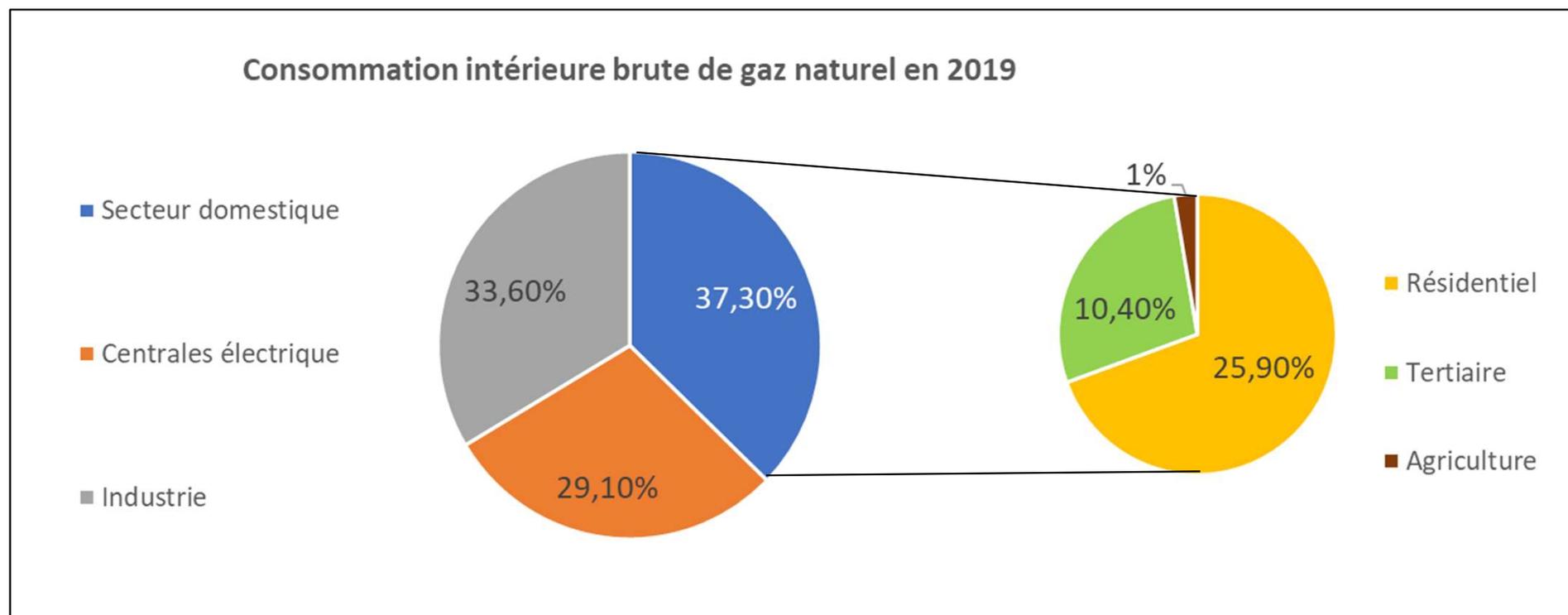
- 2 GRD gaz en Wallonie
- Volumes distribués en Wallonie par les GRD

Distribution (2021)	Gaz	Electricité
Energie (TWh)	21,4	15,5
Clients	774.434	1.846.707



La part du gaz

- Répartition entre secteurs de la consommation intérieure brute de gaz naturel d'après le bilan énergétique global de la Wallonie pour l'année 2019
 - **37,3 % pour le secteur domestique et équivalents** (25,9 % pour le résidentiel, 10,4 % pour le tertiaire et 1% pour l'agriculture)
 - 33,6 % pour l'industrie
 - 29,1 % pour les centrales électriques



2. Les communes



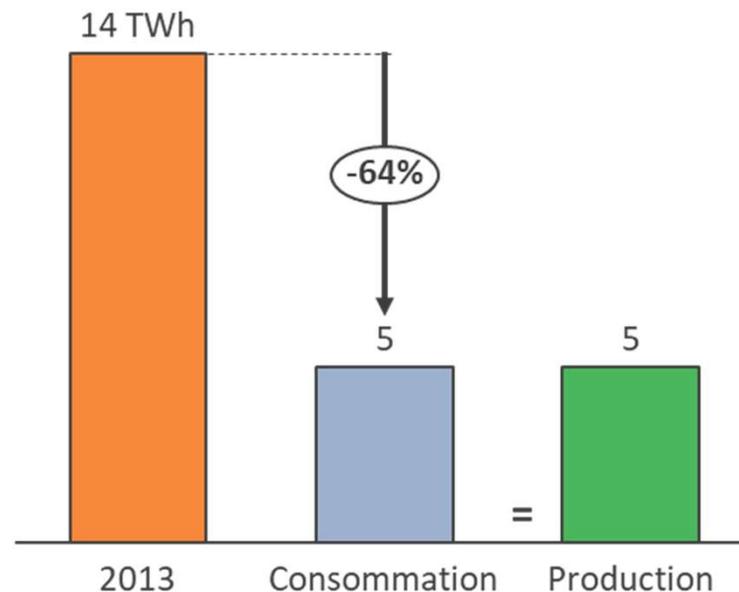
Les communes

- Performance actuelle des bâtiments tertiaires



Tertiaire:

- tendre en **2040** vers un parc de bâtiments tertiaires efficace en énergie et neutre en carbone¹



¹ pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement et l'éclairage

Les communes

- **Contexte : échéancier pour la fin d'installation de nouveaux appareils au mazout ou au charbon**
 - **Bâtiments neufs** : 01/03/2025
 - **Bâtiments existants** (en cas de remplacement du système) : 01/01/2026

Source : Plan Air Climat de la Wallonie (PACE 2030), version finale adoptée par le Gouvernement Wallon le 21 mars 2023, p. 59

=> La sortie du mazout implique déjà un changement de vecteur énergétique pour de nombreux bâtiments

Les communes

- **Avantages et limites des vecteurs énergétiques**
 - **Pompe à chaleur**

Avantages	Inconvénients
Électrification	Utilisation très onéreuse si bâtiment pas très bien isolé (+ coût de l'équipement) + pics sur le réseau électrique
	Bruit extérieur des PAC air
	Encombrement extérieur des PAC Air
	Aspect urbanistique des PAC air
	Renforcement des îlots de chaleur par les PAC Air

⇒ **Le recours massif à des PAC air va créer divers problèmes dans les zones où le bâti est dense**

Les communes

- **Avantages et limites des vecteurs énergétiques**
 - Réseau de gaz (**existant**)

Avantages	Inconvénients
Mode d'acheminement propre	
Absence d'encombrement en surface	
	Énergie fossile actuellement

⇒ **Le réseau de gaz est un mode d'acheminement de l'énergie adapté aux centres urbains et aux noyaux d'habitat**

Les communes

- **Avantages et limites des vecteurs énergétiques**
 - Réseau de chaleur **(qui serait à créer pour remplacer le réseau gaz)**

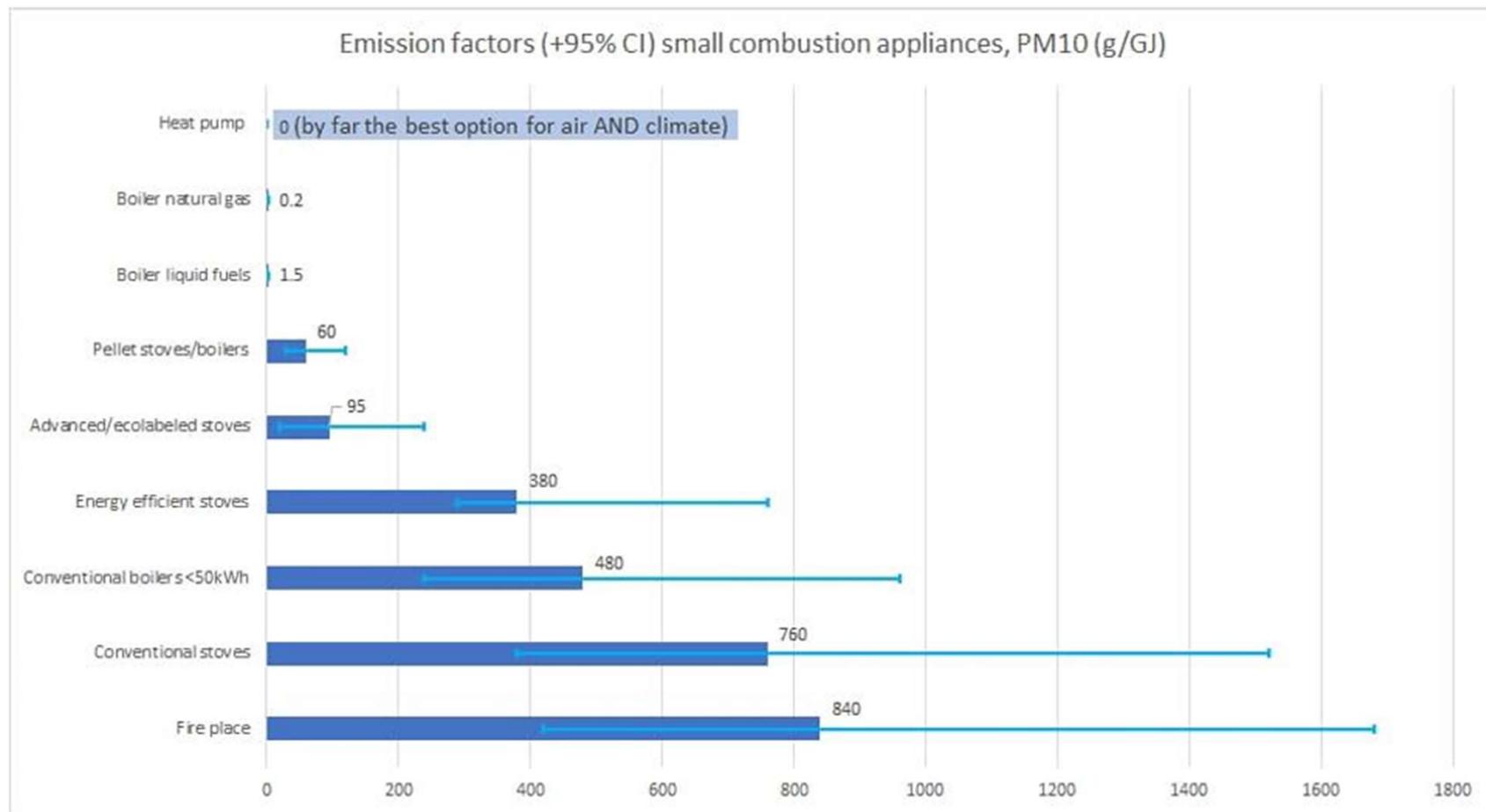
Avantages	Inconvénients
Absence d'encombrement en surface	Doublement d'infrastructure en sous-sol (impétrants)
	Travaux de voirie (impacts mobilité, commerces, ...)
	Coût de la nouvelle infrastructure
Mode d'acheminement propre	
Energie renouvelable	Particules fines si biomasse

⇒ **Rapport coût-efficacité pas évident, eu égard aux coûts globaux pour la collectivité, là où le réseau gaz existe**

⇒ **À envisager pour les nouveaux quartiers**

Les communes

- **Avantages et limites des vecteurs énergétiques**
 - **Facteurs d'émissions de particules fines PM10 de chauffages domestiques ainsi que leur variabilité**



- **Avantages et limites des vecteurs énergétiques**

3. Les particules fines

On désigne par le terme « particules » un ensemble de substances particulières solides qui restent en suspension dans l'air quelques jours à quelques années.

Les particules en suspension dans l'air et les substances toxiques qu'elles véhiculent pénètrent plus ou moins profondément selon leur taille dans l'appareil respiratoire et induisent des effets nocifs sur la santé^{xxvii}. Les particules fines, à savoir les PM_{2,5}, constituent une fraction des émissions totales de particules. Ce sont ces particules qui font l'objet d'un objectif de réduction dans la directive NEC car elles sont particulièrement toxiques pour le système cardio-vasculaire. Selon l'OMS, il n'y a pas de seuil en-dessous de laquelle elles ne sont pas toxiques.

• Avantages et limites des vecteurs énergétiques

i. Les émissions

En 2020, les émissions wallonnes de PM_{2.5} primaires étaient de 6.38 kt.

46 % de ces émissions proviennent du chauffage résidentiel, essentiellement la combustion de la biomasse solide (bûches, pellets, charbon...). Le bois de chauffage, sous toutes ses formes, constitue 80 % des émissions résidentielles de particules fines primaires.

Les émissions de PM_{2.5} ont diminué de 56.5 % en Wallonie entre 2005 et 2020, et ce malgré la hausse des émissions du secteur résidentiel (chauffage au bois). L'objectif NEC de réduction de 20% par rapport à 2005 est donc très largement respecté. L'objectif NEC pour 2030 par rapport à 2005 est également atteint. Les réductions proviennent :

- Des secteurs industriels par l'installation de systèmes de filtration plus performants et la fermeture d'entreprises ;
- Du domaine de l'énergie par le remplacement des combustibles solides par le gaz naturel et par des sources d'énergie renouvelable (autres que la biomasse) ;
- Du domaine du transport (normes EURO plus sévères pour les nouveaux véhicules).

3. Les citoyens



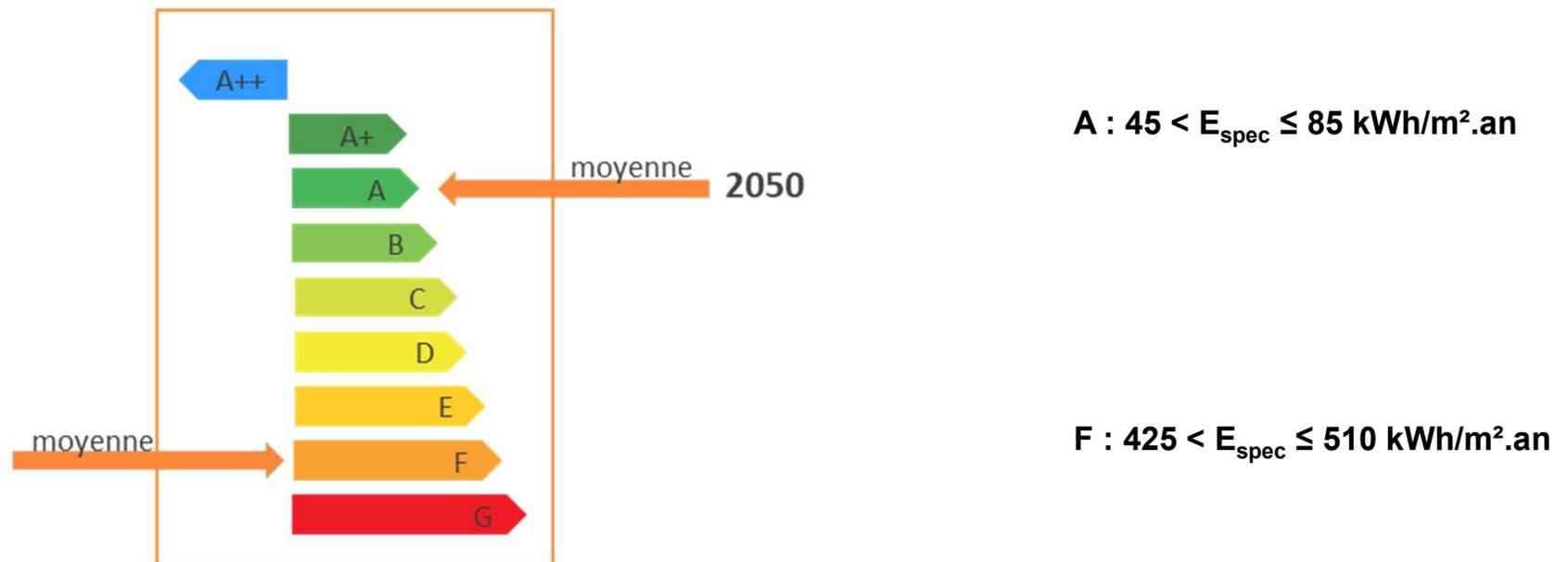
Les citoyens

- **Performance actuelle des logements**



Logement:

- tendre vers le **label PEB A décarboné** en moyenne pour l'ensemble du parc de logements
- en **2050 pour le privé** et en **2040 pour le public**



Les citoyens

- **Avantages et limites des vecteurs énergétiques**
 - **Pompe à chaleur**

Avantages	Inconvénients
Électrification	Utilisation très onéreuse si bâtiment pas très bien isolé + pics sur le réseau électrique
	Coût de l'équipement
	Le PV produit très peu en période de chauffe
	Prochaines plages tarifaires (pics matin, soir)
	Trouble de voisinage éventuel des PAC air (bruit, aspect, ...)

⇒ **Les PAC ne sont adaptées qu'au bâti très bien isolé**

Les citoyens

- **Contexte : échéancier pour la fin d'installation de nouveaux appareils au mazout ou au charbon**
 - **Bâtiments neufs** : 01/03/2025
 - **Bâtiments existants** (en cas de remplacement du système) : 01/01/2026

Source : Plan Air Climat de la Wallonie (PACE 2030), version finale adoptée par le Gouvernement Wallon le 21 mars 2023, p. 59

⇒ La sortie du mazout implique déjà un changement de vecteur énergétique pour de nombreux bâtiments

Les citoyens

- ⇒ Quid si aussi sortie du gaz ?
- ⇒ Comment sera pris en compte le public précarisé ?
- ⇒ Y aura-t-il des obligations pour le propriétaire de modifier les installations ? Dans quel délai ? Des sanctions s'il ne le fait pas ?
- ⇒ Quid des propriétaires-occupants à la limite de la précarité ou déjà précarisés ?

Les citoyens

- **Nécessité de rénover les logements**

- ⇒ Sur base de l'expérience, nécessité **d'accompagner sans cesse les ménages en difficulté** pour réaliser les plus gros travaux

- ⇒ Rôle essentiel des tuteurs énergie mais tous les CPAS n'en disposent pas + manque de personnel dans tous les CPAS pour assumer les suivis

- ⇒ Guichets de l'Énergie de plus en plus inaccessibles car trop de demandes

- ⇒ **Logements sociaux** : nécessité de mise en place, **par la Région wallonne, d'un plan d'investissement structurel pluriannuel** pour la rénovation du parc immobilier des SLSP + financer le remplacement des équipements

4. Points d'attention communs

Points d'attention communs

- **Prévisibilité pour les différents acteurs :**
 - ⇒ Amortissement des équipements de chauffage
- **Financement de la maintenance et de l'amortissement des réseaux gaz :**
 - ⇒ Impact d'une diminution potentielle des volumes de gaz transportés sur les tarifs pour les consommateurs restants
 - ⇒ Impact sur le financement des communes en tant qu'actionnaires des GRD, avec des répercussions sur le financement des politiques communales

Points d'attention communs

- **Disponibilité des équipements et de la main d'œuvre :**
 - ⇒ Par ex. 700 PAC à placer par semaine pendant 25 ans
- **Limite de l'approche volontaire :**
 - ⇒ Un seul consommateur raccordé sur un tronçon impose au GRD la distribution de gaz (disposition légale)

Points d'attention communs

- **Capacité de production saisonnière des énergies renouvelables :**
 - ⇒ Les PAC doivent fournir de la chaleur lorsque le PV ne produit quasi pas
 - ⇒ Pas d'autoproduction d'électricité au sein du bâtiment pour son chauffage
 - ⇒ Électricité pour le chauffage achetée au prix du marché (élevé selon la loi de l'offre et la demande)
 - ⇒ Solaire thermique à envisager dans le mix de fourniture de chaleur

5. Conclusion



Conclusion

- **Planification et transversalité des politiques**

- ⇒ **Mise en œuvre de la stratégie de rénovation** : massification de rénovations

- ⇒ **Opération de rénovation et/ou réaménagement de quartiers** : opportunités de coordination des impétrants pour placement éventuel de réseau de chaleur si justifié sur le plan technico-économique

Conclusion

- **Nécessité de disposer d'études pour poser les bons choix :**
 - Études sur le potentiel de développement des molécules décarbonées
 - Cartographie des besoins pour l'industrie et pour le chauffage des bâtiments
 - Cartographie des potentiels renouvelables : biogaz, géothermie, solaire thermique
- ⇒ **Croiser les cartes et les études et analyser les avantages / inconvénients de différentes approches :**
 - ⇒ Miser sur le développement des molécules décarbonées pour l'industrie en facilitant les investissements sur les sites industriels ?
 - ⇒ Entamer un très long processus de clients du secteur domestique ?

Merci de votre attention !

mdu@uvcw.be

développement
territorial



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl